

Madame la députée, Monsieur le député

Nous sommes praticiens hospitaliers à l'hôpital de Saint-Omer. Nous tenons par cette lettre à vous interpeller au sujet du décret n° 2020-1182 du 28 septembre 2020 relatif à la modification de la grille des émoluments des praticiens hospitaliers. Il s'agit d'une réforme profondément inique, que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Le statut de Praticien Hospitalier (PH), est celui de tout médecin titularisé au sein de l'hôpital public. Notre carrière est régie par un système d'échelons (il y en a 13), qui s'acquièrent par ancienneté. A l'issue du premier confinement, le SEGUR de la Santé a émis la volonté de revaloriser les carrières hospitalières afin de les rendre attractives. Bien que nous n'ayons rien demandé, nous ne pouvons qu'y souscrire, pour plusieurs raisons :

- L'hôpital public souffre en effet de son manque d'attractivité. Dans certaines disciplines il devient quasiment impossible de recruter des praticiens au vu de la faiblesse des rémunérations.
- Or la crise sanitaire nous a démontré à quel point il est nécessaire et stratégique pour notre pays de posséder un système hospitalier fort. Tout comme nous avons besoin d'une police et d'une armée.
- Recruter un praticien talentueux, c'est pour un hôpital la perspective de développer son activité et donc ses revenus. Ainsi même d'un point de vue financier, le système de soins publics n'est pas perdant à revaloriser les carrières et attirer les meilleurs.
- Et enfin, avouons-le, personne n'est insensible au fait que l'on veuille majorer sa grille de salaire.

C'est ainsi qu'a été promulgué ce fameux décret, en pleine lutte contre le COVID, qui modifie la durée et la rémunération de nos échelons. Cependant, afin que cette bonification n'intéresse que les nouveaux venus, **il a été décidé de retirer d'office 4 ans d'ancienneté aux anciens PH**. De ce fait, nous ne sommes aucunement bénéficiaires de cette réforme, et pire le dernier échelon devient inatteignables en raison de la limite d'âge imposée aux PH.

Nous attirons encore une fois votre attention sur le fait que nous n'avions rien réclamé. Bien que sensibles aux mouvements de sympathie du premier confinement (applaudissements, dons des restaurateurs, etc...), nous nous sommes abstenus de toute revendication. Ce n'était absolument pas le moment et notre corporation (comme toutes les corporations soignantes de manière générale), s'est honorée par son sens du devoir. Profiter de cet état de faiblesse (si tant est que le sens des responsabilités puisse être considéré comme tel), rend cette mesure encore plus inacceptable.

A la suite de ce décret, nos syndicats nous ont encouragés à adresser un recours gracieux au CNG (centre national de gestion) qui gère nos carrières. Cette consigne a été très largement suivie, à tel point que M. le Ministre Olivier VERAN nous a adressé un courrier, dont le contenu nous est apparu comme particulièrement condescendant. Je vous joins cette missive.

Il est important que la voix de nos députés porte un message clair auprès du gouvernement. Il est intolérable que notre nation affiche un tel mépris envers celles et ceux qui sont en première ligne face à l'épidémie. A aucun moment nous n'avons demandé une quelconque reconnaissance pour le devoir accompli. Nous aurions juste espéré une certaine forme de respect.

En espérant avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations

Pour le collectif des PH avec une mobilisation extrêmement forte

Docteur ROLLAND Raphaël